



# Le FRAQassant

Bulletin d'information de la Fédération de la relève agricole du Québec

NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2006

VOLUME 25, NO 5



## À la recherche des origines du concours Agri-Génie

*Au cours de ses trois prochaines éditions, le FRAQassant consacrera une chronique au 20<sup>e</sup> anniversaire du concours Agri-Génie.*

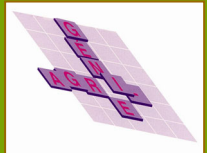
C'est à la région du Bas-Saint-Laurent que revient la paternité du concours Agri-Génie. En effet, une poignée de jeunes décident alors d'organiser, en 1985, une compétition amicale sur le modèle de « Génie en herbes » qui fait alors un malheur à la télévision. Une dizaine d'équipes participeront à cette première finale

locale qui prend le nom d'Agro-Quiz.

Cette première édition trouve échos dans la région de Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) décide d'organiser une finale régionale. C'est ainsi que le concept et le nom Agri-Génie voient officiellement le jour en 1987. Déjà, la formule, telle que nous la connaissons aujourd'hui, prend forme avec des matchs de 40 questions entre deux équipes mixtes de quatre personnes.

Il importe de souligner l'apport et l'implication du ministère de l'Agriculture et de ses conseillers en relève qui, à l'époque, développent, coordonnent et organisent le concours. Ce « bébé » du MAPAQ prendra véritablement son envol avec la première finale provinciale, en 1988, laquelle regroupe huit équipes à Lévis. Le Centre-du-Québec remporte alors les honneurs.

À suivre...



### Dans ce numéro

- 1 Agri-Génie
- 1 Moi je compte!
- 2 Mot du président
- 2 Bourses d'études
- 3 Rubrique à JP
- 3 Table pancanadienne
- 4 Le 25e de la FRAQ
- 4 Activités à venir

## Moi je compte!



Plusieurs lecteurs ont reçu, au cours des dernières semaines, un questionnaire du recensement de la relève agricole établie du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). La FRAQ vous invite à le complé-

ter et à le retourner dans les plus brefs délais, soit par courrier ou encore sur le web ([www.mapaq.gouv.qc.ca/recensement](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/recensement)).

Grâce aux informations qui seront recueillies, le MAPAQ pourra mieux orienter ses actions et son soutien à nous la relève. C'est pourquoi, « tout le monde à son crayon ou son clavier..., partez! »

## Mot du Président

### Le temps était venu d'agir !



La Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) a récemment pris des moyens pour assurer la survie du système centralisé de vente de quota. En effet, on apprenait tous, il y a quelques semaines, que la Fédération étudiait la possibilité de mettre de l'avant des retenues sur les ventes de quota. Les plus récents développements confirment une coupure de 30 %, lors d'une vente, pour tout le quota acquis après le 20 novembre 2006 ainsi qu'une consultation afin de déterminer les coupures, toujours en cas de vente, pour celui détenu présentement par les producteurs.

En octobre dernier, votre conseil d'administration prenait connaissance des moyens envisagés et des objectifs poursuivis par ces mesures, à savoir : favoriser la pérennité des fermes laitières et du système de gestion de l'offre en facilitant l'accès au quota, minimiser les impacts financiers de l'achat du quota sur les fermes et enfin, stabiliser et réduire le prix du quota. Après discussions, nous convenions que les buts visés sont justes et qu'il est important de participer aux tournées de consultation pour comprendre tous les effets potentiels de ces mesures avant de statuer.

Pour ma part, je pense que l'enjeu principal est que notre bien de production, le quota en l'occurrence, reste entre les mains des producteurs. Avec toutes les rumeurs qui circulent présentement, il est grand temps d'éloigner les vautours de la production laitière. Ensuite, si les mesures réussissent à ramener le quota à un prix plus réel, les entreprises sur lesquelles nous vivons pourront assurer le développement de la production laitière sans s'étouffer dans des dettes qui mettent en péril les entreprises.

Au cours des prochains mois, la FPLQ fera une consultation afin d'étudier la possibilité d'établir ou non une retenue sur le quota déjà détenu lors d'une vente. Étant donné que les retenues envisagées retournent directement aux producteurs, je vois la retenue comme une contribution honnête des producteurs qui quittent envers ceux qui y demeurent. Probablement que ce ne sont pas tous les vendeurs qui seront saisis de la même fierté à l'idée de verser cette contribution mais les dirigeants devaient à tout prix faire des changements pour que les producteurs et leur relève conservent l'un des plus bel héritage de l'agriculture, la **gestion de l'offre**.

Je vous invite donc fortement à être présents lors de vos consultations régionales.

Benoit Martin

## BOURSES D'ÉTUDES

### DE LA FRAQ

La FRAQ en association avec la Financière agricole du Québec est heureuse de décerner onze bourses de 500\$ à des membres de la FRAQ qui poursuivent des études de niveau collégial (option agricole) et deux autres bourses de 250\$ au niveau professionnel dans un DEP donnant accès à une subvention en capital (ou prime à l'établissement) de la Financière agricole du Québec.

#### CONDITIONS :

- Dossier académique supérieur à la moyenne.
- Participation aux activités du mouvement de la relève ainsi que son implication sociale.

#### COMMENT PARTICIPER?

- Nom, adresse et numéro de téléphone.
- Photocopie de la carte de membre de la FRAQ pour l'année 2006.
- Preuve d'inscription dans une option agricole avec un relevé de notes récent.
- Lettre d'appui à votre candidature par votre syndicat et/ou groupe de relève agricole.
- Curriculum vitae ou tout autre document décrivant votre participation à des activités de votre milieu.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2006 pour faire parvenir votre candidature à la Fédération de la relève agricole du Québec 555, boul. Roland-Therrien, bureau 105 Longueuil J4H 3Y9

*Toute candidature incomplète ou qui parviendra à la FRAQ après la date limite sera automatiquement rejetée.*

Pour plus d'information écrivez à [frac@upa.qc.ca](mailto:frac@upa.qc.ca)

Si vous souhaitez recevoir le FRAQassant par courriel plutôt que par la poste, faites-nous le savoir en écrivant au :  
[frac@upa.qc.ca](mailto:frac@upa.qc.ca)

## Pour en finir avec les quotas

Dans ma chronique précédente, je vous demandais à qui appartenait la FRAQ. Considérant le débat qui fait rage, je me dois, une fois de plus, de vous poser une question en apparence toute simple : à qui appartient les quotas?

Facile, me direz-vous. Les quotas appartiennent aux producteurs qui paient d'ailleurs le (beaucoup trop) gros prix pour s'en procurer. Je vous accorderai ce point. Je tiens tout de même à vous dire à quel moment, à mon avis, le système flanche et crée des « fonds de pension » plutôt que des droits de produire.

Qu'est-ce que la gestion de l'offre? C'est une mesure socialiste, quasi communiste, alors qu'on contrôle le prix et la production, on contrôle la qualité et les frontières, on contrôle la publicité et la croissance, bref, on contrôle absolument tout au nom du bien collectif et avec l'aval des producteurs. Ainsi réside la solidité et la pérennité du système.

Le bât blesse lorsqu'on introduit une notion typiquement capitaliste pour les transactions de quota. Tout à coup, il faut laisser tomber le contrôle au profit du libre marché. « Touchez pas à mes quotas » entendons-nous sur le ter-

rain. On veut que tout soit contrôlé à l'exception des transactions de quota.

Malheureusement et à mon avis, un système comme la gestion de l'offre ne peut fonctionner ainsi. Sa force réside dans le contrôle et sa faiblesse se trouve dans le libre marché éhonté. Et le prix du quota fixé par le libre marché est une faiblesse. En d'autres termes, on ne peut pas contrôler seulement les parties de la gestion de l'offre qui font notre affaire. L'accès aux quotas, la disposition des quotas et les transactions doivent également faire l'objet, à mon sens, d'un total contrôle.



Jean-Philippe Deschênes-Gilbert  
Secrétaire à la FRAQ

Quelle solution préconiser? Le prix plafond — donc une forme de contrôle — représente un compromis viable et intéressant.

Arrêtons de penser que nous perdrons de la valeur avec un contrôle des quotas. Votre véritable valeur réside dans le revenu que vous tirez grâce à la gestion de l'offre. Et si cette dernière tombe en raison de la mondialisation, vous pourrez dire au revoir à cette « supposée » valeur. Cette valeur disparaîtra alors bien au-delà d'une coupure ou d'un plafond. Et adieu les « fonds de pension ».

## La Table pancanadienne de la relève agricole en 5 questions

Qu'est-ce que la Table pancanadienne de la relève agricole?

La Table vise à offrir, aux jeunes agriculteurs canadiens, des occasions d'échanges d'idées et de développement de leur leadership. Pour ce faire, elle chapeaute les divers regroupements provinciaux de relève agricole. Elle a été créée en 1997 par la FRAQ.

Quels bénéfices en retire la FRAQ?

La FRAQ dispose maintenant d'un allié au niveau canadien lui permettant ainsi d'échanger avec les autres provinces et de revendiquer une amélioration des conditions d'établissement. En outre, elle reçoit annuellement une subvention de la TPRA

pour l'organisation de ses activités.

Existe-t-il d'autres regroupements semblables à la FRAQ?

Depuis la création de la Table, plusieurs regroupements provinciaux ont vu le jour. Notons l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, l'Alberta et le Manitoba.

Quelles sont les principales activités de la TPRA?

La Table organise une rencontre annuelle sur les diverses préoccupations de la relève agricole. Elle représente également les jeunes agriculteurs canadiens sur la scène internationale et dispose d'un siège à la Fédéra-

tion canadienne de l'agriculture.

Quels sont les défis de la Table?

Actuellement appuyée par Agriculture et Agroalimentaire Canada et Financement agricole Canada, la Table doit développer des partenariats à long terme avec l'industrie de façon à assurer son plein développement. La TPRA cherche également à poursuivre l'implantation de regroupements de jeunes agriculteurs dans chacune des provinces.

Pour en connaître davantage :  
[www.cyff.ca](http://www.cyff.ca)



## La FRAQ aura 25 ans!

### La relève agricole et les années 70

Dès 1967, la relève agricole se donnait un premier syndicat avec le Centre régional des jeunes agriculteurs (Saguenay-Lac-St-Jean). Les années qui suivent se distingueront par une prise de conscience à l'effet que la relève agricole mérite une attention particulière.

Ainsi, l'Union des producteurs agricoles (UPA) créait, en 1973, un comité sur les jeunes agriculteurs. Déjà, on recommande de favoriser la participation des jeunes agriculteurs par une structure autonome, affiliée à l'UPA. Un second comité verra le jour à la fin des années 70 et mènera à la création de la FRAQ. À cette époque, on compte quelques associations dont celles de la Beauce, de Québec et de Saint-Hyacinthe.

Du côté du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la décennie 70 est marquée par l'apparition des premiers conseillers en relève agricole. Ces derniers, de véritables missionnaires, doivent alors démarrer des regroupements de jeunes et organiser, à leur intention, des activités d'information et de formation. Le Ministère devient l'instigateur des premières journées provinciales où la relève agricole peut enfin se retrouver et échanger.

Ainsi, la décennie 70 marquera la multiplication des regroupements de relève agricole sous l'égide du Ministère. Les conseillers organisent nombre d'activités qui connaissent un grand succès. Le syndicalisme s'intéresse également à sa relève.

Au début des années 80, on estime qu'il existe alors une cinquantaine de regroupements de relève agricole, certains bien organisés en syndicat, d'autres sous la responsabilité du MAPAQ. Une chose est sûre, les activités de formation et d'information ne manquent pas mais n'arrivent pas à résoudre les problématiques liées à l'établissement. Tout semble donc être en place pour que la relève agricole « s'organise » syndicalement par le biais d'une fédération.

À suivre...

### Activités à venir à la FRAQ

#### Décembre

4 : Conseil d'administration à Québec

5 au 7 : Congrès général de l'UPA (6 délégués)

#### Janvier

16 au 18 : Kiosque au Salon de l'Agriculture

Prochaine date pour faire parvenir vos articles : 19 janvier 2007

Au 21 novembre 2006, le membership de la FRAQ était à 1377 membres.



**Agri-Gestion offre aux membres de la FRAQ, un rabais de 50 % ou moins à l'achat d'un de ces trois logiciels (Agri-Compta II, Agri-Champs II ou Agri-Lacta).**

**Pour rejoindre Agri-Gestion :**

**Tél : 1-(800)-463-7283 [www.agrigestion.ca](http://www.agrigestion.ca)**

**La publication de ce bulletin est rendu possible grâce à la participation financière de La Coop fédérée**

